



Mission permanente de la Suisse auprès des Nations Unies

197 – 370.1 LAB/CRV

La Mission permanente de la Suisse auprès des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et a l'honneur de se référer à sa note du 9 juillet 2003 concernant la résolution 56/110 de l'Assemblée générale, intitulée «Assistance économique aux Etats d'Europe de l'Est qui subissent le contrecoup des événements survenus dans les Balkans».

La Mission remercie le Secrétaire général d'avoir bien voulu demander à la Suisse de faire valoir ses éventuelles vues sur cette question et a l'honneur de lui remettre en annexe la réponse des autorités suisses. Elle l'informe qu'elle tient à la disposition du Secrétariat des informations plus détaillées sous forme de « Fact Sheets » sur ces programmes d'assistance aux pays de l'Europe centrale et orientale et est prête à les fournir sur demande.

La Mission permanente de la Suisse auprès des Nations Unies saisit cette occasion pour renouveler au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies l'assurance de sa haute considération.

New York, le 31 juillet 2003



Au Secrétaire général de
l'Organisation des Nations Unies
New York, NY 10017

Depuis son admission au Pacte de stabilité en qualité de membre de plein droit, en juin 2000, la Suisse poursuit une politique visant à instaurer un partenariat indépendant avec des organismes civils et d'État s'inscrivant dans un réseau international. Pour les efforts que consacre la Suisse au règlement des crises et à la reconstruction économique en Europe du Sud-Est, le Pacte représente ainsi un irremplaçable forum de coordination regroupant non seulement les donateurs et les bénéficiaires, mais aussi les pays membres comme non membres de l'Union Européenne, ainsi que les organisations financières internationales. Aux yeux de la Suisse, le Pacte contribue en particulier notablement, par sa fonction de coordination, à éviter les doubles emplois. Dans les actions qu'elle entreprend dans le contexte des activités des trois tables de travail, la Suisse cherche depuis les débuts à obtenir une utilisation efficiente des ressources limitées et une étroite harmonisation entre les pays donateurs.

La Suisse approuve et soutient les constants efforts de la direction du Pacte pour obtenir un meilleur centrage de l'initiative sur ses objectifs et améliorer son efficacité globale par la concentration sur des champs d'activité primordiaux, la définition d'objectifs annuels ainsi que la réduction du nombre des réunions des tables de travail. Cette politique de dégraissage systématique par concentration sur un petit nombre d'activités importantes présentant une nette dimension régionale est judicieuse, estime la Suisse, et commence à porter ses fruits.

L'apport du Pacte est justement précieux dans l'encouragement de projets transfrontaliers, comme la création d'un réseau de 21 accords commerciaux bilatéraux ("Trade Liberalization and Facilitation"), ou encore d'un marché régional de l'énergie – dans lesquels la Suisse assume un rôle de premier plan. La Suisse est même le premier pays donateur de « Investment Compact », une initiative du Pacte de stabilité pour la promotion d'un environnement propice aux investissements dans la région.

Dans l'ensemble, la Suisse est fermement convaincue que la croissance économique des petites économies de l'Europe du Sud-Est peut être soutenue dans une mesure déterminante par le développement économique de la région. L'action concertée de la communauté internationale mais aussi une authentique volonté politique des pays de la région sont indispensables à la maîtrise des entraves actuelles à la transformation et au développement de l'Europe du Sud-Est. Il est donc de plus en plus important aussi que la région prenne elle-même une responsabilité croissante dans le processus (« regional ownership »).

La Suisse continuera à encourager de façon spécifique les efforts d'assainissement économique de l'Europe du Sud-Est par des voies bilatérales et multilatérales.

Pour des informations plus détaillées les liens suivants sont à disposition :
www.seco.admin.ch
www.ddc.admin.ch

Assistance économique aux Etats d'Europe de l'Est, (demande du Secrétariat de l'ONU en relation avec la Res. A/56/110)

Coopération avec les Pays de l'Est :

Depuis 1990, la Suisse est active dans les États de l'Europe de l'Est et depuis 1992, dans la Communauté des États Indépendants (CEI). Les préoccupations essentielles de la Confédération dans la région de l'Europe de l'Est et de la CEI sont les suivantes :

- Promotion des principes de l'économie de marché sociale en termes de développement économique et social durable
- Renforcement de l'État de droit et respect des droits de l'homme, ainsi que développement et consolidation du système démocratique
- Protection de l'environnement et utilisation rationnelle des ressources naturelles
- Modernisation de l'infrastructure

Le soutien au processus de réformes est l'un des moyens utilisés pour atteindre ces objectifs et pour faciliter aux pays concernés la transition vers la démocratie, l'État de droit et l'économie de marché sociale. La Suisse consacre ses ressources aux programmes et projets prioritaires de nature à favoriser les processus de transition politique, économique et sociale. Dans ce but, la coopération technique suisse s'oriente en fonction des principes fondamentaux sur lesquels reposent ses activités:

- Aide à s'aider soi-même ;
- Développement et transmission des connaissances ;
- Engagement dans le dialogue international ;
- Ancrage de la notion de solidarité dans la population en Suisse.

La coopération est réalisée en partenariat, dans le respect du principe de la responsabilité propre, des besoins des partenaires sur place et du caractère durable. Elle doit être novatrice et accorder une importance toute particulière à l'égalité des chances entre femmes et hommes.

Le montant total de la coopération suisse avec l'Europe centrale, l'Europe du Sud-est et la CEI s'est monté à 189,1 millions de Francs suisses en 2002, dont 98,5 millions pour la coopération technique et 90,5 millions pour la coopération financière. Dans ces montants, 38,4 millions ont été consacrés plus spécifiquement à la l'assistance financière pour les pays de l'Europe du Sud-Est plus directement concernés par le contrecoup des événements survenus dans les Balkans au terme de la résolution A/56/110 de l'Assemblée générale de l'ONU.

Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est :

L'engagement de la Suisse dans le contexte du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est va dans le sens des efforts de gain d'efficacité et d'efficacité de la coopération suisse avec les pays de cette région.